

**From:** Gouvernement luxembourgeois - Service information et presse <[coordination@sip.etat.lu](mailto:coordination@sip.etat.lu)>  
**Sent:** Wednesday, July 29, 2020 18:14  
**Subject:** Communiqué : Modernisation du raccordement électrique du Luxembourg au réseau allemand : les procédures vont être respectées à la lettre (29.07.2020)

## Extranet presse du gouvernement luxembourgeois

### Modernisation du raccordement électrique du Luxembourg au réseau allemand : les procédures vont être respectées à la lettre (29.07.2020)

Communiqué par: ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire

Depuis 1960, le principal approvisionnement électrique de notre pays se fait par une double ligne électrique de 220 kV entre l'Allemagne et le poste de transformation à Heisdorf, et ensuite à travers la vallée de l'Alzette vers le poste de Bertrange.

Creos Luxembourg s.a. (Creos), dans son rôle de gestionnaire de réseau de transport d'électricité est en train d'étudier la modernisation de cette interconnexion vitale reliant le Luxembourg à l'Allemagne dans le cadre de ses obligations de garantir la sécurité de l'approvisionnement en énergie électrique des clients finals, découlant de la loi modifiée du 1<sup>er</sup> août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité.

Dans ce contexte, le ministre de l'Énergie, Claude Turmes tient à informer sur les points suivants :

- Dans le processus d'élaboration du projet de modernisation de cette interconnexion, Creos a informé le ministre de ce projet qui devrait garantir l'approvisionnement au-delà de 2030 ;
- Les analyses qui ont mené à l'élaboration de ce projet se basent sur le «Scenario Report 2040» publié par Creos en 2018 ; Creos est en train de mettre à jour son analyse «Scenario Report 2040» qui examine la situation au niveau de la sécurité d'approvisionnement du Luxembourg à l'horizon 2040. Cette stratégie va être rendue publique et consultée en automne 2020 ;
- Le projet détaillé de la modernisation du raccordement avec l'Allemagne doit être soumis aux procédures d'autorisations, dont une évaluation des incidences sur l'environnement (EIE). L'EIE fera l'objet d'une enquête publique ouverte à tous les intéressés. Dans le cadre de cette évaluation, différentes variantes et alternatives doivent être étudiées ;
- Les autorisations finales requises pour le projet ne peuvent être prises qu'après l'adoption des conclusions finales des procédures d'évaluation.

Pour le ministre de l'Énergie, il est important que ce projet de modernisation de raccordement avec l'Allemagne respecte toutes les procédures européennes et nationales requises en matière de transparence, de consultation et d'impact et devra permettre :

- d'assurer la sécurité d'approvisionnement du Luxembourg à moyen et long terme ;
- d'augmenter les distances des lignes à haute tension par rapport aux maisons d'habitation ;
- d'aboutir à un démantèlement conséquent de lignes à haute tension existantes, notamment dans la vallée de l'Alzette.

**Fichier(s) joint(s)**

Il n'y a pas de fichier.

**Galerie(s) photos**

Il n'y a pas de photos.

**INFORMATION(S) NON DESTINÉE(S) À PUBLICATION :****Contact(s)**

Olaf MUNICHSDORFER

Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire

E-mail : [olaf.munichsdorfer@energie.etat.lu](mailto:olaf.munichsdorfer@energie.etat.lu)

Tél. : (+352) 247-86833

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

**Service information et presse**

33, bd Roosevelt . L-2450 Luxembourg

Tél. (+352) 247-82021 . Fax (+352) 46 74 70

E-mail : [coordination@sip.etat.lu](mailto:coordination@sip.etat.lu)

[www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu) . [www.luxembourg.lu](http://www.luxembourg.lu)

Retrouvez l'actualité gouvernementale aussi sur [Twitter](#) et [Facebook](#).